



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

syndics

Question écrite n° 111811

Texte de la question

M. Patrick Lemasle appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'absence de moyens de contrôle des locataires sur l'action des syndic de copropriété. En effet, ceux-ci doivent s'acquitter de charges locatives dont ils ne peuvent vérifier la conformité. Il lui demande quelles solutions pourraient être envisagées pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice fait connaître à l'honorable parlementaire que la commission nationale de concertation réfléchit actuellement à la question posée dans le cadre d'un groupe de travail comprenant des représentants des syndic et des locataires. Ce groupe de travail a pour objet d'évoquer les relations entre locataires et syndic. Elle est notamment saisie de la question relative à la vérification de la conformité des charges locatives. C'est dans ce cadre qu'une solution de concertation pourrait être apportée à la question de la justification des charges auprès du locataire.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lemasle](#)

Circonscription : Haute-Garonne (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111811

Rubrique : Copropriété

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12360

Réponse publiée le : 13 février 2007, page 1606